



**EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRÊTES DU MAIRE**  
**DE LA VILLE DE LOISON-SOUS-LENS**

**Objet : Délégation de fonctions à un Conseiller Municipal Délégué – Monsieur Lucas CHRETIEN**

Le Maire de Loison-sous-Lens,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-18, qui confère au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du Conseil Municipal,

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026,

Considérant que pour la bonne administration des activités communales, il convient de donner délégation à Monsieur Lucas CHRETIEN,

**ARRÊTE :**

**Article 1 :** A compter du 1<sup>er</sup> mai 2026, Il est donné délégation à Monsieur Lucas CHRETIEN, Conseiller Délégué, pour intervenir dans les domaines suivants :

- La sécurité des équipements sportifs et la prévention des risques

A ce titre, il assurera :

- La gestion courante des dossiers relevant de la compétence « sécurité des équipements sportifs et la prévention des risques »
- La représentation de la commune dès lors que le sujet porte sur la compétence « sécurité des équipements sportifs et la prévention des risques »

**Article 2 :** Le présent arrêté de délégation ne porte que sur la préparation et le suivi des dossiers dans les matières déléguées et n'accorde pas de délégation de signature.

**Article 3 :** Monsieur Lucas CHRETIEN exercera cette fonction auprès de Monsieur Jonathan DUEZ, 7<sup>ème</sup> Adjoint au Maire chargé de la Jeunesse – Sport - Associations

**Article 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat. Le recours peut être formé via la plateforme dématérialisée Télérecours accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 5 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé. Une ampliation sera également transmise :

- Au représentant de l'Etat
- Au comptable public

Fait à Loison-sous-Lens, le 28 avril 2026.

*Notifié à l'intéressé le 28 avril 2026*



Le Maire,

**Fabrice TREPCZYNSKI**